

FORMATION

Conducteur de Taxi

Certification RS5635 – Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de Taxi

Public concerné : Demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion professionnelle

Prérequis :

- ✓ Avoir son permis B depuis au moins 3 ans
- ✓ Avoir un casier judiciaire B2 vierge

Objectifs de la formation :

La formation a pour objectifs de conférer au stagiaire :

- ✓ Préparer la réussite à l'examen Taxi pour l'obtention de la carte professionnelle
- ✓ Acquérir les compétences et savoirs fondamentaux liés au secteur du T3P.
- ✓ Intégrer les processus clefs pour développer son activité en toute autonomie.
- ✓ Accroître son savoir-être et savoir-faire pour proposer un service de qualité et fidéliser ses clients
- ✓ Maîtriser la préparation de sa mission, la conduite sécurisée et la qualité de service à bord de son véhicule

Durée de la formation : La durée moyenne de la formation est estimée à 75 heures

Type : Les cours ont lieu en présentiel en semaine de 9h à 17h pour une intensité de 35h/semaine

Moyens pédagogiques et techniques :

- Moyens techniques : la formation est dispensée dans une salle de formation d'environ 35m², aménagée avec une table de conférence pouvant accueillir jusqu'à 14 personnes, des chaises, un paper board, un vidéoprojecteur + écran, un tableau blanc et un ordinateur portable.
- Moyens pédagogiques : chaque stagiaire reçoit un livret comprenant des fiches techniques, un rappel des différents thèmes abordés, une feuille d'évaluation de fin de module sous forme de QCM. Les stagiaires ont également accès aux QCM en ligne afin de renforcer leurs connaissances à distance.
- Outils : Power Point, DVD, vidéos.
- Mise à disposition d'une berline double-commandes avec les équipements taxis ayant fait l'objet de l'agrément. Véhicule mis à disposition pour la formation pratique et le passage de l'examen Taxis Parisiens.

**Modalités d'encadrement :**

Le stagiaire est suivi par le formateur-référent qui est responsable du suivi pédagogique durant tout le stage et d'optimiser les conditions de réalisation du stage. Le référent-formateur s'assure du bon déroulement du stage et dans cette perspective assure une fonction de contact régulier entre le stagiaire, le prescripteur (le cas échéant) et le centre d'examen. A cet effet, les coordonnées du référent-formateur (téléphone et mail) sont communiquées au stagiaire avant l'entrée en formation, lors de la remise du livret d'accueil du stagiaire. Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage peut ainsi être portée à la connaissance du formateur pour une résolution dans les meilleurs délais.

Évaluation en cours de formation :

- A la fin de chaque module, le stagiaire est évalué par le biais d'un QCM comprenant 20 questions en lien avec les thèmes abordés. Le candidat devra obtenir une note minimum correspondant aux critères d'admissibilité de l'examen (voir annexe).
- Les stagiaires ont également accès aux QCM et QRC en ligne durant tout le temps de la formation afin de renforcer leurs connaissances, évaluer leur progression et se préparer à l'examen théorique dans les mêmes conditions.

Les résultats aux QCM blancs servent de critères pour évaluer les acquis des stagiaires et leur délivrer une attestation de formation en fin de stage.

Certification : L'action de formation est sanctionnée par le passage d'une certification qui a vocation à valider un ensemble de compétences par le biais de 2 épreuves. L'épreuve d'admissibilité (théorie) puis l'épreuve d'admission (pratique).

Le stagiaire se présente en candidat libre à l'examen d'accès à la profession de Conducteur de Voiture de Transport avec Chauffeur. L'examen et son évaluation sont organisés par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. L'inscription à l'examen se fait exclusivement en ligne sur le site dédié : <https://depot.evalbox.com/#!/register>. Les frais d'examen, à la charge du stagiaire, sont de 221€. Le stagiaire peut choisir de déléguer son inscription au centre de formation et inclure les frais d'examen dans les frais de formation.

PROGRAMME

Déroulé de la formation :**MODULE A. - Réglementation du transport public particulier de personnes****Nombre d'heures : 14h (2 jours)****Formateur : Andersen Nshimiye, Formateur**

- ✓ Réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues.
- ✓ Réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers.
- ✓ Obligations générales relatives aux véhicules.

- ✓ Obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue.
- ✓ Composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels.
- ✓ Autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité de transport public particulier de personnes.
- ✓ Obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.
- ✓ Agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- ✓ Sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours.
- ✓ Règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- ✓ Réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande (notions)
- ✓ Règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé (notions)
- ✓ Dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- ✓ Dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière...
- ✓ Obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique.
- ✓ Présentation des documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.

MODULE B. – Gestion

Nombre d'heures : 21h (3 jours)

Formatrice : Andersen Nshimiye, Formateur

- ✓ Les principes de base de gestion et de comptabilité :
 - Obligations et documents comptables ;
 - Charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
 - Déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;
 - L'amortissement
- ✓ Les différentes formes juridiques d'exploitation et leurs modes d'exploitation ;
- ✓ Les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- ✓ Les différentes formalités déclaratives ;
- ✓ Composition et rôle des chambres des métiers et de l'artisanat ;
- ✓ Les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).
- ✓ Devis et facturation pour la réalisation d'une prestation
- ✓ Coût de revient en formule simple (formule monôme et binôme).
- ✓ Notion de marge et utilisation pour calculer un prix de vente.

MODULE C. – Sécurité routière

Nombre d'heures : 7h (1 jour)

Formateur : Andersen Nshimiye, Formateur

- ✓ Obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- ✓ Le mécanisme du permis à points ;
- ✓ Les règles du code de la route : restrictions de circulation, les limitations de vitesse, utilisation de la ceinture de sécurité ;
- ✓ Les règles d'une conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- ✓ Les règles de conduite à tenir en cas d'accident ;
- ✓ Les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
- ✓ Les règles de prudence pour préserver la sécurité ;
- ✓ Les règles de sécurité concernant l'utilisation du téléphone

MODULE D. – Français – Relations clients

Nombre d'heures : 4h (1/2 jour)

Formatrice : Andersen Nshimiye, Formateur

- ✓ Explication de l'épreuve de français
Exercices et tests

MODULE E. – Anglais professionnel

Nombre d'heures : 3h (1/2 jour)

Formatrice : Andersen Nshimiye, Formateur

- ✓ Explication de l'épreuve d'anglais
Exercices et tests

MODULE F(T). - Connaissance du territoire et réglementation locale

Nombre d'heures : 10h (1,5 jours)

Formateurs : Andersen Nshimiye, Formateur

- ✓ Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
- ✓ Connaître la réglementation locale en vigueur

MODULE G(T). - Réglementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à cette activité

Nombre d'heures : 11h (1,5 jours)

Formateurs : Andersen Nshimiye, Formateur

- ✓ Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique
- ✓ Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales
- ✓ Connaître le régime des autorisations de stationnement
- ✓ Connaître les règles de tarification d'une course taxi



- ✓ Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP)

Gestion propre à l'activité de Taxi

- ✓ Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)
- ✓ Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement

MODULE - Pratique

Formateur : Andersen Nshimiye, Formateur

Nombre d'heures : 5h

A - Conduite et Sécurité

- ✓ Conduire en sécurité et respecter le code de la route
- ✓ Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers
- ✓ Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages

B - Relation client

- ✓ Avoir une présentation générale et attitude adaptées
- ✓ Savoir accueillir le client, se comporter durant le parcours et prendre congé
- ✓ Savoir vérifier l'état du véhicule avant et après la prestation

C - Construction du parcours et accompagnement touristique

- ✓ Savoir élaborer et suivre un parcours
- ✓ Savoir délivrer des informations touristiques et pratiques

D - Facturation et paiement

- ✓ Savoir établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement :
- ✓ Savoir utiliser les équipements spéciaux des taxis